

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
(DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES)**

**TARIFS DE RÉUTILISATION COMMERCIALE  
AVEC DIFFUSION PUBLIQUE DES INFORMATIONS SANS FOURNITURE DES IMAGES**

Les demandeurs assureront les reproductions à leurs frais, aux archives départementales, selon les conditions fixées par l'établissement.

Les administrations (musées, services d'archives, etc.) ou les associations réutilisant des documents en vue de la réalisation d'une exposition dont l'entrée est gratuite sont exonérées de ces droits.

Si l'entrée est payante, la redevance est due.

Exonérations des droits de réutilisation pour les points 1 et 2 pour les tirages inférieurs à 1 000 exemplaires, excepté les produits publicitaires.

Majorations pour les points 1 et 2 :

Tirage supérieur à 3 000 exemplaires : + 100 %.

Tirage supérieur à 10 000 exemplaires : + 200 %.

Tirage supérieur à 100 000 exemplaires : + 1 000 %.

**1. Réutilisation inférieure à 100 vues**

Publication dans un ouvrage ou périodique :

Image insérée au texte : 10 € la vue.

Première ou dernière de couverture : 25 € la vue.

Expositions, publication sur support multimédia (CD-Rom, etc.) : 50 € la vue.

Produits publicitaires et de promotion, produits divers (calendriers, agendas, cartes de vœux, cartes postales, affiches, etc.) : 140 € la vue.

Publication sur internet : 40 € la vue par an.

**2. Réutilisation comprise entre 101 et 1 000 vues**

Publication dans un ouvrage ou périodique :

Image insérée au texte : 10 € la vue.

Publication sur support multimédia (CD-Rom, etc.) : 30 € la vue.

Produits publicitaires et de promotion, produits divers (calendriers, agendas, cartes de vœux, cartes postales, affiches, etc.) : 90 € la vue.

Publication sur internet : 30 € la vue.

### 3. Réutilisation au-delà de 1 000 vues

Prix par vue et par an.

De 1 001 à 10 000 vues	0,5 €
De 10 001 à 50 000 vues	0,3 €
De 50 001 à 100 000 vues	0,2 €
De 100 001 à 500 000 vues	0,1 €
De 500 001 à 1 000 000 vues	0,05 €
Au-delà de 1 000 000 vues	0,03 €

### TARIFS DE RÉUTILISATION COMMERCIALE AVEC DIFFUSION PUBLIQUE DES INFORMATIONS ET FOURNITURE DES IMAGES (COÛT DE MISE À DISPOSITION COMPRIS)

Les administrations (musées, services d'archives, etc.) ou les associations réutilisant des documents en vue de la réalisation d'une exposition dont l'entrée est gratuite sont exonérées de ces droits. Si l'entrée est payante, la redevance reste due. En revanche, en cas de fourniture des images, les coûts des reproductions pourront être facturés.

Exonérations des droits de réutilisation pour les points 1 et 2 pour les tirages inférieurs à 1 000 exemplaires, excepté les produits publicitaires.

Majorations pour les points 1 et 2 :

Tirage supérieur à 3 000 exemplaires : + 100 %.

Tirage supérieur à 10 000 exemplaires : + 200 %.

Tirage supérieur à 100 000 exemplaires : + 1 000 %.

Au-delà de 100 vues, la fourniture est soumise à la condition préalable que les images existent déjà sous forme numérisée aux archives départementales. Dans le cas contraire, les demandeurs assureront les reproductions à leurs frais, aux archives départementales, selon les conditions fixées par l'établissement ; ils se trouveront alors dans le cas faisant l'objet de la précédente section (sans fourniture d'images).

#### 1. Réutilisation inférieure à 100 vues

Publication dans un ouvrage ou périodique :

Image insérée au texte : 20 € la vue.

Première ou dernière de couverture : 35 € la vue.

Expositions, publication sur support multimédia (CD-Rom, etc.) : 60 € la vue.

Produits publicitaires et de promotion, produits divers (calendriers, agendas, cartes de vœux, cartes postales, affiches, etc.) : 150 € la vue.

Publication sur internet : 60 € la vue.

## 2. Réutilisation comprise entre 101 et 1 000 vues

Publication dans un ouvrage ou périodique :

Image insérée au texte : 15 € la vue.

Publication sur support multimédia (CD-Rom, etc.) : 40 € la vue.

Produits publicitaires et de promotion, produits divers (calendriers, agendas, cartes de vœux, cartes postales, affiches, etc.) : 100 € la vue.

Publication sur internet : 40 € la vue par an.

## 3. Réutilisation au-delà de 1 000 vues

Prix par vue et par an.

	Sans la base de données associée	Avec la base de données associée
De 1 001 à 10 000 vues	0,7 €	1 €
De 10 001 à 50 000 vues	0,4 €	0,6 €
De 50 001 à 100 000 vues	0,3 €	0,4 €
De 100 001 à 500 000 vues	0,12 €	0,17 €
De 500 001 à 1 000 000 vues	0,06 €	0,08 €
Au-delà de 1 000 000 vues	0,035 €	0,05 €